



Atteinte à la vie privée par le biais d'un détective privé

Par **Natalia78**, le **25/05/2018** à **14:51**

Bonjour

J'ai eu une relation avec un homme mariée en instance de divorce. Sa femme a engagé un détective privé. Elle a en sa possession des photos, des enregistrements vidéo et sonore de conversation intime et privée. Je sais que certaines preuves ne peuvent être utilisées étant donné qu'il s'agit d'une violation de la vie privée. Mais pour ma part je voudrai savoir si j'ai un recours sachant qu'elle détient sa possession les documents qui pourrait compromettre ma réputation. Prendre un flagrant délit ok mais s'immiscer dans les conversations qui ne la regarde pas je ne suis pas d'accord que puis-je faire ?

Ai je un recours sachant que je ne sais pas ce qu'elle possède exactement. Merci de votre retour. Puis je porter plainte ?

Par **Visiteur**, le **25/05/2018** à **19:30**

Bonjour

Prenez un bin avocat et attendez le moment venu.